

Jean-Christophe CARREL
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF IAE de Dijon

Christophe GABET
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF – Université
Jean Monnet

Association Les Amis de la Miséricorde

Siège social : 10 rue Chanoine COSTES, 12400 SAINT-AFFRIQUE
SIREN : 399 529 312

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Les Amis de la Miséricorde relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- La note « Cadre réglementaire » qui précisent que les présents comptes ont été établis en application de la nouvelle réglementation comptable, telle que prévue par le règlement 2022-06 de l'ANC, et qui en détaillent les principaux impacts.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Changement de méthode – 1er exercice d'application du nouveau règlement ANC 2022-06

Comme mentionné ci-avant, les notes de l'annexe exposent le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable appliquée en 2025.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié :

- o La correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite ;
- o Que l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée et explicite sur les impacts non significatifs quant à la présentation des comptes annuels.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 29 avril 2026.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

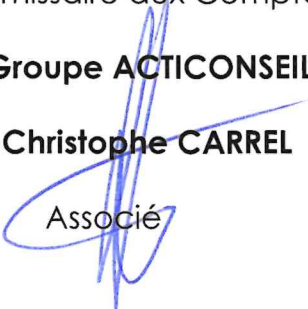
Fait à Villeurbanne, le 12 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes,

Pour Groupe ACTICONSEIL

Jean-Christophe CARREL

Associé



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	9 415 657	4 131 206	5 284 452	5 630 990	346 538	6.15
	Installations techniques, matériel et outillage	932 652	616 468	316 184	338 435	22 251	6.57
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	45 806		45 806	53 933	8 127	15.07
	Autres immobilisations financières	390	206	185	185		
	Total II	10 394 506	4 747 879	5 646 626	6 023 542	376 915	6.26
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	13 837	16 519	2 682	27 274	29 956	109.83
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	19 879		19 879	14 543	5 336	36.69
	Charges constatées d'avance (2)	19 519		19 519	8 846	10 673	120.65
	Valeurs mobilières de placement	30 512		30 512	30 512		
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	848 516		848 516	644 870	203 646	31.58
	Total III	932 263	16 519	915 744	726 045	189 699	26.13
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		11 326 769	4 764 399	6 562 371	6 749 587	187 216	2.77

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	1 539 176	1 539 176		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	1 780 601	1 600 426	180 175	11.26
	<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales</i>	1 780 601	1 600 426	180 175	11.26
	Autres				
AUTRES FONDS PROPRES	Report à nouveau	502 778	321 574	181 204	56.35
	<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	744 884	563 680	181 204	32.15
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	55 436	1 030	56 466	NS
	<i>Dont activités sociales et médico-sociales</i>	55 436	1 030	56 466	NS
	Situation nette (sous total)	2 872 434	2 816 998	55 436	1.97
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	11 088	12 936	1 848	14.29
	Provisions réglementées	107 313	7 313	100 000	NS
	Total I	2 990 835	2 837 247	153 588	5.41
	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
FONDS REPORTES ET DEBES	Total II				
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	89 728	73 394	16 334	22.26
	Total III	89 728	73 394	16 334	22.26
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	33 237	43 602	10 365	23.77
	Total IV	33 237	43 602	10 365	23.77
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 193 565	2 289 461	95 895	4.19
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	768 349	881 089	112 740	12.80
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	192 824	270 528	77 705	28.72
DETTE (I)	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	288 831	312 932	24 101	7.70
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	5 002	41 334	36 332	87.90
	Produits constatés d'avance				
	Total V	3 448 571	3 795 344	346 774	9.14
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 562 371	6 749 587	187 216	2.77

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

3 448 571

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
<i>dont biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>				
Ventes de prestations de service	11 052	10 591	461	4.35
Parrainages				
<i>dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	4 539 947	4 464 391	75 556	1.69
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	17 583	3 457	14 126	408.68
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	10 365	5 547	4 818	86.85
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	1 605	3 867	2 261	58.48
Autres produits	6 455	2 415	4 040	167.26
Total I	4 587 007	4 490 268	96 739	2.15
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	1 633 646	1 259 819	373 827	29.67
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	162 123	196 600	34 478	17.54
Salaires et traitements	1 548 294	1 795 569	247 275	13.77
Cotisations sociales	580 600	652 176	71 577	10.98
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	398 769	400 654	1 885	0.47
Dotations aux provisions		16 519	16 519	100.00
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés	17 939	68 306	50 367	73.74
Autres charges	4 597	780	3 817	489.55
Total II	4 345 967	4 390 423	44 456	1.01
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	241 040	99 845	141 195	141.41

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	5	447	451	101.01
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	5	447	451	101.01
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	85 608	102 705	17 097	16.65
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	85 608	102 705	17 097	16.65
2. Résultat financier (III-IV)	85 604	103 152	17 549	17.01
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	155 436	3 307	158 743	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		4 417	4 417	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	100 000	2 139	97 861	NS
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	100 000	2 278	102 278	NS
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	4 587 012	4 494 238	92 773	2.06
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 531 575	4 495 268	36 308	0.81
5. EXCEDENT OU DEFICIT	55 436	1 030	56 466	NS
<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	55 436	1 030	56 466	NS

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros

Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes

1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon

69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09

email : contact@acticonseil.com

Siret : 478 512 510 00031

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolat TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole TOTAL				

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Association Les Amis de La Miséricorde

EHPAD La Miséricorde
10 rue Chanoine Coste
12400 SAINT AFFRIQUE

Association (Loi de 1901)
Siret : 399 529 312 00015

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Evènement significatif de l'exercice

Le résultat de l'exercice est bénéficiaire (55 436.29 €) compte tenu principalement d'un financement complémentaire reçu au titre du soutien financier des EHPAD en difficulté (CNR).

Présentation de l'entité

L'association exerce son activité de gestionnaire d'un EHPAD à but non lucratif sur la commune de Saint Affrique (Aveyron), en vertu d'un agrément de 82 places permanent et 1 place temporaire. Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Ressources humaines : 45 ETP.
- Moyens financiers : budget de 4,5 M€ financé par les résidents pour la partie hébergement et par l'Etat (via l'ARS) pour la partie soin et par le conseil départemental pour la partie dépendance.

1. Règles et méthodes comptables

1.1. Cadre réglementaire

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, du plan comptable général et du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif mis à jour par le nouveau règlement comptable ANC 2022-06 du 4 novembre 2022.

Les principaux changements induits par ce nouveau référentiel sont les suivants :

- La révision de la notion de résultat exceptionnel, qui est exclusivement limitée aux événements majeurs et inhabituels ;
- Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ainsi que les produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisés en exploitation ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissements virées au compte de résultat ainsi que le solde des financements lié à la taxe d'apprentissage sont comptabilisés en exploitation et plus précisément sur la ligne « concours publics et subventions d'exploitation ».
- La disparition de la technique des transferts de charges qui sont dorénavant comptabilisés soit au crédit du compte de charge soit en autres produits en fonction de leur nature.

L'application de ce nouveau règlement est sans impact significatif sur la comparabilité des comptes de l'association.

1.2. Règles comptables

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Amortissements

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire :

- constructions : de 15 à 50 ans selon les composants
- agencements, aménagements, installations : de 8 à 15 ans
- matériel et équipements : de 5 à 10 ans
- matériel de transport : de 4 à 8 ans
- mobilier, matériel de bureau et informatique : de 3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût historique.

Les éventuelles moins-values latentes à la date de clôture font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Au 31/12/2025, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

Fonds Associatifs

Reports à nouveau

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités propres de l'entité (acquis à l'entité)		242 106
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	744 884	
<i>dont charges et produits dont la prise en compte est acceptée</i>	814 411	
<i>dont charges rejetées, rejet objet d'un recours</i>	30 474	
<i>et charges et produits dont la prise en compte est différée</i>		100 000
Solde	502 778	

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Tableau de résultat comptable et administratif

Décomposition du résultat comptable (en €)	Exercice N	Exercice N-1
Résultat des activités de la gestion contrôlée	55 436	-1 030
Résultat des activités de la gestion libre (comprenant les activités financées par concours publics)		
Résultat comptable	55 436	-1 030
Décomposition du résultat comptable (en €)	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable des activités de la gestion contrôlée	55 436	-1 030
Reprise de résultat ou utilisation/affectation de réserves	NEANT	NEANT
Résultat administratif des activités de la gestion contrôlée	55 436	-1 030

Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Elles sont reprises dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan.

Les provisions réglementées

Elles correspondent à :

- provision pour plus-values nettes de cessions d'actifs (immobilisées, circulantes) des ESSMS pour 7 313 €
- provision pour renouvellement des immobilisations 100 000 € (CNR 2025 ARS)

Les fonds dédiés

Les sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « utilisations des fonds dédiés » dans les produits au compte de résultat.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

2. Notes sur les éléments de l'actif

A. L'actif immobilisé

Valeurs brutes en euro	31/12/2024	Virement de compte à compte	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Immobilisations Incorporelles					
Immobilisations Corporelles	10 318 329		29 981		10 348 309
Construction	9 415 657				9 415 657
Installation technique, matériel, outillage	343 350		9 573		352 923
Autres immobilisations corporelles	559 321		20 407		579 728
Immobilisations en cours					
Immobilisations Financières	54 323			8 127	46 196
TOTAL	10 372 652		29 981	8 127	10 394 506

Amort et dépréciations en euro	31/12/2024	Virement de compte à compte	Augmentation	Diminution	31/12/2025
DAP / Immobilisations Incorporelles					
DAP / Immobilisations Corporelles	4 348 905		398 769		4 747 674
Construction	3 622 701		336 914		3 959 615
Installation technique, matériel, outillage	302 247		15 416		317 662
Autres immobilisations corporelles	423 957		46 439		470 396
Immobilisations en cours	0				0
Dépréciation Immos Financières	205				205
TOTAL	4 349 110		398 769		4 747 879

B. Les créances d'exploitation

Etat des créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Immobilisations financières :			
Prêts effort construction	45 806		45 806
TOTAL	45 806		45 806
Actif circulant :			
Créances redevables et comptes rattachés	13 837	13 837	
Autres créances	19 879	19 879	
TOTAL	33 716	33 716	

C. Les produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan en euro	Exercice N	Exercice N-1
Résidents factures à établir		
Fournisseurs, avoirs à recevoir		826
Personnel, produits à recevoir		
Etat, produits à recevoir		
TOTAL	0	826

3. Notes sur les éléments du passif

A. Les fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Transfert	A la clôture de l'exercice
Fonds propres avec / sans droit de reprise	1 539 176					1 539 176
Ecarts de réévaluation						
Réserves	1 600 426	180 175				1 780 601
dont réserve des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 600 426	180 175				1 780 601
Report à nouveau	-321 575	- 181 205				-502 780
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-563 680	- 181 205				-744 884
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 030	1 030	55 436			55 436
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-1 030	1 030	55 436			55 436
Situation nette	2 816 997	0	55 436		0	2 872 434
Subventions d'investissement	12 936			1 848		11 088
Provisions réglementées	7 313		100 000			107 313
TOTAL	2 837 247	0	155 436	1 848	0	2 990 835

B. Les subventions

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	27 720			27 720
Quotes-part virées au résultat	14 784	1 848		16 632
Montant net en fonds propres	12 936			11 088

C. Les fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS	73 394	17 939	1 605			89 728	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	73 394	17 939	1 605			89 728	

D. Les provisions pour risques et charges

Au 31/12/2025, le solde de la provision pour l'indemnité de départ à la retraite est de 33 237 €.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis, tenant compte des dispositions légales et de la convention collective en fonction des hypothèses actuarielles suivantes :

- Conditions de départ : départ à l'initiative du salarié (100 %)
- Taux de charges sociales : 42.39 %
- Age de départ : 65 -67 ans (départ à taux plein)
- Taux d'augmentation des salaires : 2.5 %
- Taux d'actualisation : 3.96 %
- Taux de turnover : moyen

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

E. Etat des dettes

Etat des dettes en euro	Montant brut fin d'exercice	moins d'un an	1 à 5 ans	à + 5 ans
Emprunts auprès du C.A.	2 193 565	104 692	446 155	1 642 718
Dépôts et cautionnements reçus	24 799		24 799	
Emprunt auprès congrégation	499 419	51 177	215 205	233 037
Emprunt Mutuelle Saint Martin	107 530	20 870	86 660	
Emprunt auprès Département	135 606	67 803	67 803	
Intérêts courus	994	994		
TOTAL	2 961 914	244 536	840 622	1 875 755
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	192 824	192 824		
Dettes fiscales et sociales	288 831	288 831		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	5 002	5 002		
TOTAL	486 657	486 657	0	0

4. Notes sur le compte de résultat, ressources de l'activité

Montant en euro	Exercice N	Exercice N-1
Prix de journée hébergement	2 181 352	2 063 791
Dépendance	339 612	350 902
Dotation Soins	1 420 458	1 388 038
Dotation CNR ESMS en difficulté	228 636	296 481
Dotation Ségur	362 041	347 366
Produits annexes	11 052	10 591
TOTAL	4 543 151	4 457 169

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

5. Effectif salarié moyen

ETP : équivalent temps plein	31/12/2025	31/12/2024
Direction - administration	2.7	5
Services généraux et restauration	2	1
Socio éducatif	1	1
Paramédical	0.4	1
Hôtellerie	14.7	19
Personnel soignant	18.4	23
Personnel infirmier	5.7	5
Médical	0.2	1
TOTAL	45.1	56

A. Loi N°2006-586 du 23 mai 2006

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant brut des rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés n'est pas mentionnée car revenant à fournir une rémunération individuelle.

B. Engagements reçus

Le 21 février 2011, le Conseil municipal de la ville de Saint-Affrique a délibéré et donné son accord pour garantir à hauteur de 50% de l'emprunt PLS d'un montant de 3 421 218 €. Au 31/12/2025, le solde de cet emprunt est de 2 193 565 €.

C. Événements post clôture

Néant.

D. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires comptabilisé au titre de l'exercice 2025 est de 10 880 €, inscrits parmi les charges d'exploitation, et concernent exclusivement des diligences liées à la certification des comptes.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031